Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 091-269100905-20260925-DEL_2026_019-DE

Paray Vieille Poste
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance ordinaire du 25 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq septembre, à 16 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise DODDI-POUYET.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	**11**
Présents	9
Pouvoirs	2
Votants	11

Présents :
Nathalie LALLIER, Françoise DODDI-POUYET, Hélène COLELLA, Patricia FRESNEAU, Carole OUVRARD, Thierry AURIAT, Marie-Noëlle LE BEUZ, Michèle PRIEUR, Claude LABBE

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :
Claudette SERGENT a donné pouvoir à Claude LABBE, Colette BENOIST a donné pouvoir à Colette BENOIST

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2026_019

OBJET: AIDES SOCIALES FACULTATIVES

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est régulièrement sollicité pour venir en aide aux administrés en difficulté.

A ce titre, les travailleurs sociaux transmettent les demandes au secrétariat du CCAS, afin qu'elles puissent être examinées en commission permanente de façon anonyme.

Ces commissions se réunissent chaque 1er et 3ème mardi du mois.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 091-269100905-20260925-DEL_2026_019-DE

Il convient d'autoriser Madame la Présidente du CCAS à prendre acte des résultats de ces commissions qui ont lieu suite à la saisine des travailleurs sociaux.

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
VU les dossiers présentés et les attributions accordées entre le 16 juin et le 15 septembre 2026,

Après avoir délibéré **à l'unanimité,**

PREND ACTE des aides suivantes :

1 - Bons alimentaires pour un adulte et 2 enfants, d'un montant de 270 € par mois, pour les mois de juin, juillet et août 2026 ;
2 - Bons alimentaires pour un adulte et 1 enfant, d'un montant de 210 € par mois, pour les mois de juillet et août 2026 ;
3 - Bons alimentaires pour un adulte, d'un montant de 150 € par mois, pour les mois de juillet et août 2026 ;
4 - Bons alimentaires pour un adulte, d'un montant de 150 € pour le mois d'août 2026 ;
5 - Bons alimentaires pour un adulte et 2 enfants, d'un montant de 270 € pour le mois d'août 2026 ;
6 - Accord pour une aide de 600 € à verser au prestataire sous réserve de la participation du Syndicat Intercommunal pour l'Étude et l'Aide aux personnes en situation de Handicap ;
7 - Bons alimentaires pour un adulte et 2 enfants, d'un montant de 270 € pour le mois d'août 2026 ;
8 - Bons alimentaires pour un adulte, d'un montant de 150 € pour le mois de septembre 2026 ;
9 - Aide pour le paiement d'un loyer d'un montant de 450 €, versée au bailleur ;
10 - Prise en charge de la restauration scolaire pour un enfant, pour l'année scolaire 2026 /2027.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 25 septembre 2026.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nathalie Lallier.

Signé électroniquement par :
Nathalie LALLIER
Date de signature : 01/10/2026
Qualité : Président du CCAS